**Synthèse**

Le dispositif Scellier, au cœur de la SCPI Multihabitation 5, permet à ses associés de bénéficier de deux mesures fiscales importantes :   
- Une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 25 % du montant total de parts souscrites dans la limite de 300 000 €, pour les souscriptions réalisées en 2009 et 2010.   
- Une possibilité de report de réduction d'impôt dans le cas où celle-ci serait supérieure à l'impôt dû au titre d'une année.   
  
**Nature**   
SCPI à fiscalité Scellier   
  
**Prix de souscription au 01/01/2010 :** 1 500,00 €   
  
**Durée :** 13 ans   
  
**Minimum de souscription :** 5 parts   
  
**Jouissance de parts :**   
Les parts portent jouissance le 1er jour du mois qui suit le mois de souscription. Toute souscription reçue après la fin d'un mois sera obligatoirement reportée sur le mois suivant.   
  
**Distribution des revenus :** semestrielle   
  
**Exemple :**   
Souscription de 50 parts soit un montant de 75 000 €   
=> Réduction d'impôt de 18 750 € (25% répartis sur 9 ans)   
=> Possibilité de report de la réduction d'impôt dans le cas où celle-ci serait supérieure à l'impôt dû au titre d'une année